

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL : LES CLEFS DE L'EXCELLENCE SELON LE SNALC

Par Valérie LEJEUNE-LAMBERT, secrétaire nationale chargée de l'enseignement professionnel

Pour le SNALC, seule une formation de qualité peut garantir une véritable insertion professionnelle ou une poursuite d'études réussie. Or, la réduction continue des temps de formation depuis 2009, l'augmentation des effectifs par classe et les dispositifs pédagogiques imposés par le Ministère fragilisent gravement l'enseignement professionnel.

C'est pourquoi le SNALC revendique :

- Le rétablissement d'un temps suffisant d'enseignement disciplinaire, professionnel comme général ;
- L'octroi de temps de concertation et de préparation aux équipes, afin qu'elles puissent élaborer, si nécessaire, des stratégies pédagogiques réellement pertinentes, dans le respect de leur liberté pédagogique, en lieu et place des dispositifs imposés par le Ministère (co-intervention, projet et chef-d'œuvre) ;
- La baisse des effectifs par classe, condition indispensable pour prendre en compte les spécificités de la voie professionnelle et la fragilité des publics accueillis en Bac Pro, Brevet des Métiers d'Art, CAP et SEGPA.

Le SNALC demande donc le rattachement au réseau d'éducation prioritaire + de l'ensemble des lycées professionnels, des sections professionnelles des LPO, des EREA ainsi que des collèges accueillant des

SEGPA et des classes de 3^e « prépa-métiers ».

Par ailleurs, pour le SNALC, un diplôme doit avant tout attester la maîtrise de savoirs et de savoir-faire. Or, entre CCF et consignes de correction des épreuves ponctuelles, la sincérité des diplômes délivrés est aujourd'hui discutable. À tout le moins, le SNALC exige le retour à des épreuves ponctuelles et terminales pour l'ensemble des diplômes de la voie professionnelle sous statut scolaire.

Dans cette optique de qualité et de sincérité des qualifications, le SNALC continuera de s'opposer à l'entêtement du Ministère, qui semble ignorer que les mêmes causes produisent inévitablement les mêmes effets.

C'est pourquoi, il maintient sa demande d'abrogation du parcours différencié en terminale professionnelle, ainsi que la tenue de toutes les épreuves du baccalauréat en juin. La réduction du parcours différencié à quatre semaines, annoncée pour la session 2026, ne réglera ni l'absentéisme des élèves, ni la désorganisation des enseignements

dans les autres classes de Bac Pro et de CAP. Le SNALC rappelle que le Ministère, confronté à un absentéisme accru des lycéens généraux à cause des épreuves de spécialité en mars, avait su prendre la bonne décision en les déplaçant en juin. Pour le SNALC, ni les PLP ni les élèves des lycées professionnels ne doivent être les victimes collatérales de la volonté gouvernementale de développer les CFA privés hors contrat.

De même, la réforme prévue pour la rentrée 2027 dans les métiers d'art — avec la création d'un Brevet National des Métiers d'Art en 3 ans, en

remplacement de l'actuel cursus en 4 ans (CAP en 2 ans + BMA en 2 ans) — engendra les mêmes conséquences néfastes pour l'insertion professionnelle et la poursuite d'études que la mise en place du Bac Pro en 3 ans.

Enfin, le Ministère prévoit la création d'un comité de suivi de la réforme des lycées professionnels, projet déjà abandonné l'an dernier. Si ce comité voyait le jour, le SNALC y défendrait la voix des PLP, frappés d'une double peine :

- Dégradation de leurs conditions de travail (alourdissement de la charge avec le parcours différencié et la coloration des formations, hausse des effectifs faute de places nouvelles malgré l'attractivité croissante de l'enseignement professionnel).
- Perte de sens du métier, puisque ces efforts n'améliorent en rien la qualité de la formation. Personne n'est dupe de l'augmentation du taux de réussite au Bac Pro à la session 2025.

